

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MAGOG**

RÈGLEMENT 3504-2025-1

Modifiant le Règlement 3462-2024 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les critères d'évaluation applicables à la zone « Rues Gérard-Gévr et du Belvédère »

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue à l'hôtel de ville, le à 19 h, lors de laquelle il y avait quorum.

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville et de ses citoyens de modifier les critères d'évaluation du Règlement 3462-2024 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables à la zone « Rues Gérard-Gévr et du Belvédère »;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite s'assurer de la cohérence des projets immobiliers et de l'harmonisation de ceux-ci avec leur milieu d'insertion dans le respect, notamment, des valeurs paysagères par les nouveaux bâtiments assujettis à ce règlement dans cette zone;

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), lors de la séance du , un avis de motion a été préalablement donné et le projet de règlement a été déposé;

ATTENDU QU'un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et les changements, s'il y a lieu, entre le projet déposé et le règlement soumis avant son adoption lors de la séance du ;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 129.4 intitulé « Critères d'évaluation » de la section XIII intitulée « Objectifs et critères applicables à la zone « Rues Gérard-Gévr et du Belvédère » » du Règlement 3462-2024 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale est modifié, au 1^{er} alinéa, par l'ajout du vingt-troisième paragraphe suivant :

« 23) les vues des bâtiments voisins vers les valeurs paysagères présentes sont préservées. »
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Nathalie Pelletier, mairesse

Marie-Pierre Gauthier, greffière



VILLE DE MAGOG
PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE

ZONE DE PIIA CONCERNÉE
RÈGLEMENT NO. _____

25 0 25 50 75 mètres

Préparé par : Lysanne Hébert Date : 2025-09-30
Technicienne en urbanisme,
Division urbanisme

Approuvé par : Fabio Jiménez
Chargé de projet,
Division urbanisme

| | | |
|---------------|------------|------------|
| Nom fichier : | Plan no. : | Séquence : |
|---------------|------------|------------|